

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2218

présenté par
M. Eliaou, rapporteur

ARTICLE 26

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« précitées »

les mots :

« mentionnées aux articles L. 513-11-1 et L. 513-11-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.